

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le lundi 9 septembre 2024, à 18 h 25, au lieu habituel des délibérations.

**SONT PRÉSENTS :** Mme la mairesse Céline Brindamour ainsi que les conseillers et conseillères M. Benjamin Turcotte, Mme Èveline Laverdière, M. Martin Lavoie, M. Jean St-Jules, Mme Sylvie Hébert, Mme Lisyane Morin et M. Yvon Rodrigue.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :** Me Sophie Gareau, directrice générale, Mme Chantale Gilbert, trésorière et Me Mylène Grondin, greffière.

Les membres du conseil présents formant quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

**RÉSOLUTION 2024-303**  
Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le lundi 9 septembre 2024 à 18 h 25, au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2024-304**  
Création de la sous-catégorie 6 logements et plus dans la catégorie résiduelle selon les dispositions prévues dans la *Loi sur la fiscalité municipale*.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil municipal demande à l'évaluateur signataire de créer une sous-catégorie **6 logements et plus** dans la catégorie résiduelle selon les dispositions prévues par la *Loi sur la fiscalité municipale*.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**COMMENTAIRE**  
Période de questions réservée au public.

Aucune question.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2024-305**  
Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yvon Rodrigue,  
APPUYÉ par le conseiller Jean-St-Jules,  
QUE la séance soit levée.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----  
Et la séance est levée à 18 h 29.

**SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
**CÉLINE BRINDAMOUR, mairesse**

**SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
**Me MYLÈNE GRONDIN, greffière**